
Ville de Trois-Rivières

Projet de règlement n° 78 / 2022 modifiant le Règlement établissant un « Programme d'aide financière pour le branchement au réseau d'égout pluvial municipal dans le secteur de la rue Le Corbusier » (2021, chapitre 66) afin d'apporter un correctif à la période de fin des travaux

1. L'article 5 du Règlement établissant un « Programme d'aide financière pour le branchement au réseau d'égout pluvial municipal dans le secteur de la rue Le Corbusier » (2021, chapitre 66) est modifié par le remplacement des paragraphes 1° à 5 ° par les suivants:

« 1° 5 500 \$ pour les demandes approuvées avant le 1^{er} décembre 2022;

2° 4 400 \$ pour les demandes approuvées entre le 1^{er} décembre 2022 et le 30 novembre 2023;

3 3 300 \$ pour les demandes approuvées entre le 1^{er} décembre 2023 et le 30 novembre 2024;

4° 2 200 \$ pour les demandes approuvées entre le 1^{er} décembre 2024 et le 30 novembre 2025;

5° 1 100 \$ pour les demandes approuvées entre le 1^{er} décembre 2025 et le 30 novembre 2026. »

2. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 3 mai 2022.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière